

# COMPTES SOCIAUX ANNUELS

Cardif Assurances Risques Divers

31 décembre 2020



**BNP PARIBAS**  
**CARDIF**

L'assureur  
d'un monde  
qui change

<b>A.</b>	<b>COMPTES SOCIAUX 2020 DE CARDIF ASSURANCES RISQUES DIVERS</b>	<b>3</b>
A.1	Bilan actif au 31 décembre 2020	3
A.2	Bilan passif au 31 décembre 2020	4
A.3	Tableau des engagements reçus et donnés	5
A.4	Compte technique non vie pour l'exercice 2020	6
A.5	Compte non technique pour l'exercice 2020	6
<b>B.</b>	<b>ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020</b>	<b>7</b>
B.1	Activité de la société	7
B.2	Faits marquants de l'exercice	7
B.3	Principes, règles et méthodes comptables	8
B.3.a	Principes généraux	8
B.3.b	Permanence des méthodes	8
B.3.c	Eléments postérieurs à la clôture des comptes	8
B.3.d	Principes comptables et modes d'évaluation du bilan	8
B.3.e	Principes comptables et modes d'évaluation du compte de résultat	13
B.3.f	Principes comptables et modes d'évaluation des engagements reçus et donnés	17
B.4	Informations sur les postes du bilan	18
B.4.a	Mouvements ayant affecté certains éléments de l'actif	18
B.4.b	Informations relatives aux autres placements	19
B.4.c	Etat récapitulatif des placements	19
B.4.d	Echéancier des créances et des dettes	21
B.4.e	Participations et entreprises liées	23
B.4.f	Opérations se rapportant à des entreprises liées et avec lesquelles existe un lien de participation	23
B.4.g	Capital social	24
B.4.h	Passifs subordonnés	24
B.5	Autres informations sur le bilan	25
B.5.a	Clause de réserve de propriété	25
B.5.b	Comptes de régularisation	25
B.5.c	Produits à recevoir et charges à payer	26
B.5.d	Provisions pour risques et charges	26
B.5.e	Opérations en devises étrangères	27
B.5.f	Engagements reçus	28
B.5.g	Engagements donnés	28
B.5.h	Provisions pour sinistres à payer	29
B.6	Informations sur le compte de résultat	30
B.6.a	Ventilation des produits et des charges des placements	30
B.6.b	Compte de résultat technique par catégorie	30
B.6.c	Autres informations sur le compte de résultat	31
B.6.d	Différence entre la charge fiscale payée et la charge fiscale imputée	32
B.6.e	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	32
B.6.f	Ventilation des opérations exceptionnelles	32
B.6.g	Détail du résultat non technique	32
B.7	Autres informations	33
B.7.a	Comptes consolidés	33
B.7.b	Autres informations	33

## A. Comptes sociaux 2020 de Cardif Assurances Risques Divers

### A.1 Bilan actif au 31 décembre 2020

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>1 CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>	-	-
<b>2 ACTIFS INCORPORELS</b>	<b>7 471</b>	<b>6 632</b>
<b>3 PLACEMENTS</b>	<b>1 275 306</b>	<b>1 311 928</b>
3a Terrains et constructions	36	36
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	21 021	25 836
3c Autres placements	1 254 105	1 266 610
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	143	19 445
<b>4 PLACEMENTS REPRESENTANT LES PROVISIONS TECHNIQUES AFFERENTS AUX CONTRATS EN UNITES DE COMPTE</b>	-	-
<b>5 PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>159 001</b>	<b>152 158</b>
5a Provisions pour primes non acquises	125 688	119 912
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres (vie)	-	-
5d Provisions pour sinistres (non vie)	30 675	30 459
5e Provisions pour participation (vie)	-	-
5f Provisions pour participation (non vie)	-	-
5g Provisions d'égalisation	1 451	1 376
5h Autres provisions techniques (vie)	-	-
5i Autres provisions techniques (non vie)	1 187	411
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte	-	-
<b>6 CREANCES</b>	<b>344 002</b>	<b>260 577</b>
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	228 121	195 698
<i>Primes restant à émettre</i>	-	-
<i>Autres créances</i>	228 121	195 698
6b Créances nées d'opérations de réassurance	46 645	8 696
6c Autres créances	69 236	56 184
<i>Personnel</i>	48	137
<i>Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	17 436	11 061
<i>Débiteurs divers</i>	51 752	44 985
6d Capital appelé non versé	-	-
<b>7 AUTRES ACTIFS</b>	<b>64 547</b>	<b>38 267</b>
7a Actifs corporels d'exploitation	2 811	2 898
7b Comptes courants et caisse	61 736	35 369
7c Actions propres	-	-
<b>8 COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF</b>	<b>315 744</b>	<b>344 784</b>
8a Intérêts et loyers acquis non échus	8 450	8 806
8b Frais d'acquisition reportés	271 488	304 881
8c Autres comptes de régularisation	35 806	31 097
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 166 072</b>	<b>2 114 346</b>

## A.2 Bilan passif au 31 décembre 2020

<i>En milliers d'euros</i>		31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>1</b>	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>313 459</b>	<b>359 581</b>
1a	Capital social	21 602	21 602
1b	Primes liées au capital social	310 462	310 462
1d	Autres réserves	-	-
1e	Report à nouveau	1	4
1f	Résultat de l'exercice	- 18 607	27 513
<b>2</b>	<b>PASSIFS SUBORDONNES</b>	<b>251 145</b>	<b>252 501</b>
<b>3</b>	<b>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</b>	<b>970 855</b>	<b>988 891</b>
3a	Provisions pour primes non acquises	697 725	752 441
3b	Provisions d'assurance vie	-	-
3c	Provisions pour sinistres (vie)	-	-
3d	Provisions pour sinistres (non vie)	258 705	220 869
3e	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	-	-
3f	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	1 153	1 127
3g	Provisions pour égalisation	2 756	2 609
3h	Autres provisions techniques (vie)	-	-
3i	Autres provisions techniques (non vie)	10 515	11 846
<b>4</b>	<b>PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN UNITES DE COMPTE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>5</b>	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>62 633</b>	<b>10 644</b>
<b>6</b>	<b>DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES</b>	<b>39 643</b>	<b>42 807</b>
<b>7</b>	<b>AUTRES DETTES</b>	<b>442 377</b>	<b>408 060</b>
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	252 281	235 095
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance	71 324	39 864
7c	Emprunts obligataires	-	-
7d	Dettes envers des établissements de crédit	-	28 334
7e	Autres dettes	118 772	104 767
	<i>Titres de créance négociables émis par l'entreprise</i>	-	-
	<i>Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus</i>	13 848	8 155
	<i>Personnel</i>	3 371	3 342
	<i>Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques</i>	30 457	27 355
	<i>Créanciers divers</i>	71 096	65 915
<b>8</b>	<b>COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF</b>	<b>85 960</b>	<b>51 861</b>
	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 166 072</b>	<b>2 114 346</b>

### A.3 Tableau des engagements reçus et donnés

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>1 Engagements reçus</b>	<b>12 178</b>	<b>5 510</b>
<b>2 Engagements donnés (1)</b>	<b>78 047</b>	<b>28 432</b>
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés	436	-
2b Titres et actifs acquis avec engagements de revente	-	-
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-	-
2d Autre engagements donnés	77 611	28 432
<b>3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires (2)</b>	<b>12 505</b>	<b>8 002</b>
<b>4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>6 Autres valeurs détenues pour le compte de tiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>7 Encours d'instruments financiers à terme (3)</b>	<b>11 389</b>	<b>5 571</b>
7a Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie	11 389	5 571
<i>Stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>	11 389	5 571
<i>Stratégies de rendement</i>	-	-
<i>Autres opérations</i>	-	-
7b Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché	11 389	5 771
<i>Opérations de gré à gré</i>	11 389	5 771
<i>Opérations sur des marchés réglementés ou assimilés</i>	-	-
7c Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché et d'instrument	11 389	5 571
<i>Risque de taux</i>	-	-
<i>Risque de change</i>	11 389	5 571
<i>Risque actions</i>	-	-
7d Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instrument	11 389	5 771
<i>Contrats d'échange</i>	-	-
<i>Contrats de garantie de taux d'intérêt</i>	-	-
<i>Contrats à terme</i>	11 389	5 771
<i>Options</i>	-	-
7e Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durée résiduelle des stratégies	11 389	5 771
<i>de 0 à 1 an</i>	11 389	5 771
<i>de 1 à 5 ans</i>	-	-
<i>Plus de 5 ans</i>	-	-
<b>Total des engagements donnés (1) + (2) + (3)</b>	<b>101 941</b>	<b>42 005</b>

## A.4 Compte technique non vie pour l'exercice 2020

En milliers d'euros		Opérations brutes 2020	Cessions Rétrocessions	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019	
<b>1</b>	<b>Primes acquises</b>	(+)	986 678	85 559	901 119	846 184
1a	Primes	(+)	936 296	91 467	844 829	873 840
1b	Variation des primes non acquises	(+/-)	50 382	- 5 908	56 290	- 27 656
<b>2</b>	<b>Produits des placements alloués</b>	(+)	11 041	-	11 041	9 403
<b>3</b>	<b>Autres produits techniques</b>	(+)	3 066	-	3 066	3 484
<b>4</b>	<b>Charges des sinistres</b>	(-)	- 292 204	- 20 039	- 272 165	- 235 414
4a	Prestations et frais payés	(-)	- 255 219	- 20 109	- 235 110	- 197 363
4b	Charges des provisions pour sinistres	(+/-)	- 36 985	70	- 37 055	- 38 051
<b>5</b>	<b>Charges des autres provisions techniques</b>	(+/-)	1 240	- 776	2 016	827
<b>6</b>	<b>Participation aux résultats</b>	(-)	- 1 206	- 308	- 898	- 941
<b>7</b>	<b>Frais d'acquisition et d'administration :</b>	(-)	- 629 534	- 45 459	- 584 075	- 568 054
7a	Frais d'acquisition	(-)	- 484 396	-	- 484 396	- 487 200
7b	Frais d'administration	(-)	- 145 138	-	- 145 138	- 125 057
7c	Commissions reçues des réassureurs	(+)	-	- 45 459	45 459	44 203
<b>8</b>	<b>Autres charges techniques</b>	(-)	- 70 784	-	- 70 784	- 22 903
<b>9</b>	<b>Variation de la provision pour égalisation</b>	(+/-)	- 147	- 75	- 72	-
	<b>RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE</b>	(=)	8 150	18 902	- 10 752	32 586

## A.5 Compte non technique pour l'exercice 2020

En milliers d'euros			Opérations 2020	Opérations 2019
<b>1</b>	<b>Résultat technique de l'assurance vie</b>	(+)	-	-
<b>2</b>	<b>Résultat technique de l'assurance non vie</b>	(+)	- 10 752	32 586
<b>3</b>	<b>Produits des placements</b>	(+)	45 449	39 346
3a	Revenus des placements	(+)	25 058	25 636
3b	Autres produits des placements	(+)	1 053	971
3c	Profits provenant de la réalisation des placements	(+)	19 338	12 739
<b>4</b>	<b>Produits des placements alloués</b>	(+)	-	-
<b>5</b>	<b>Charges des placements</b>	(-)	- 29 521	- 26 902
5a	Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	(-)	- 15 059	- 17 096
5b	Autres charges des placements	(-)	- 4 341	- 3 454
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements	(-)	- 10 121	- 6 352
<b>6</b>	<b>Produits des placements transférés</b>	(-)	- 11 041	- 9 403
<b>7</b>	<b>Autres produits non techniques</b>	(+)	1 030	1 676
<b>8</b>	<b>Autres charges non techniques</b>	(-)	- 483	- 48
<b>9</b>	<b>Résultat exceptionnel</b>	(+/-)	- 429	13
9a	Produits exceptionnels	(+)	190	17
9b	Charges exceptionnelles	(-)	- 619	- 4
<b>10</b>	<b>Participation des salariés</b>	(-)	-	-
<b>11</b>	<b>Impôt sur les bénéfices</b>	(-)	- 12 860	- 9 757
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	(=)	- 18 607	27 513

## B. Annexe aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

---

### B.1 Activité de la société

Cardif Assurances Risques Divers est une entreprise d'assurance non vie pouvant opérer, suivant les termes du deuxième et troisième alinéas de l'article L.310-1 du Code des assurances, dans le domaine de l'assurance de dommages corporels et des assurances autres que la vie et la capitalisation.

Cardif Assurances Risques Divers exerce son activité en France en assurance directe et à l'étranger au travers de succursales.

### B.2 Faits marquants de l'exercice

#### Impacts de la crise liée à la Covid-19 et conséquences comptables

L'Organisation Mondiale de la Santé a reconnu l'épidémie de coronavirus comme pandémie le 11 mars 2020. Dans ce contexte, des mesures de soutien financier aux entreprises et aux particuliers ont été prises par les gouvernements de plusieurs Etats. En plus des mesures gouvernementales, les organismes financiers et les assureurs ont pris des initiatives privées visant à accompagner leurs clients.

Dans le contexte actuel lié à la pandémie, la préparation des états financiers annuels de Cardif Assurances Risques Divers a été menée en prenant en compte les recommandations des régulateurs et des normalisateurs, notamment les recommandations ANC du 3 juillet 2020 relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1er janvier 2020, sur la base de jugements et hypothèses permettant d'identifier et d'évaluer les impacts significatifs de la pandémie sur les comptes.

Une attention particulière a été portée à l'évaluation et la dépréciation des actifs y compris des actifs financiers (en raison des conditions de marché), ainsi qu'à la prise en compte et au mode de comptabilisation de certaines mesures gouvernementales telles que la contribution au fonds de solidarité créé par l'Etat pour les TPE suite au Covid-19, la comptabilisation des mesures d'aide prises à l'égard de nos assurés, et tous autres impacts jugés significatifs au regard des normes françaises actuellement en vigueur.

Les comptes sociaux de Cardif Assurances Risques Divers au 31 décembre 2020 sont établis sur la base de la continuité d'activité et prennent en compte les incidences de ces mesures qui ont été traitées conformément aux normes comptables en vigueur.

#### Mouvements sur les succursales

En mars 2020, la succursale au Luxembourg a été dissoute. Elle n'avait plus d'activité. En juillet 2020, une nouvelle succursale a été immatriculée aux Pays-Bas. Elle n'a pas généré d'activité au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

## B.3 Principes, règles et méthodes comptables

### B.3.a Principes généraux

Les comptes de la société Cardif Assurances Risques Divers sont établis dans le respect des dispositions de la législation, conformément au Code de commerce (articles L.123-12 à L.123-22), en tenant compte des dispositions particulières au secteur de l'assurance qui sont contenues dans le Code des assurances (partie réglementaire, livre III, titre IV Dispositions comptables et statistiques) et le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et des règlements l'ayant modifié depuis cette date.

Les principes généraux de la comptabilité ainsi que ceux spécifiques à la comptabilité des sociétés d'assurance ont été appliqués en respectant notamment les règles de prudence et d'indépendance des exercices.

Les comptes des succursales sont retraités pour être mis en conformité avec les principes et méthodes comptables français.

### B.3.b Permanence des méthodes

Les principes retenus, ainsi que les règles et méthodes appliquées, sont identiques à ceux retenus pour l'établissement des comptes de l'exercice précédent. Ils ne font donc pas obstacle à la comparaison des postes du bilan, du tableau des engagements reçus et donnés et du compte de résultat relatifs à ces deux exercices.

### B.3.c Eléments postérieurs à la clôture des comptes

A la date d'établissement des comptes annuels, il n'a été identifié aucun événement postérieur à la clôture des comptes de Cardif Assurances Risques Divers, susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes présentés.

### B.3.d Principes comptables et modes d'évaluation du bilan

#### Actifs incorporels

Les logiciels, créés ou achetés, sont inscrits en actifs incorporels à leur prix d'acquisition et sont amortis linéairement sur trois ou cinq ans et huit ans pour les logiciels d'infrastructure.

Les autres actifs incorporels sont notamment composés des valeurs de portefeuilles acquis par la compagnie. Ces derniers sont amortis sur une durée n'excédant pas dix ans.

## Placements

### **Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice**

#### *Valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe visées à l'article R.343-9 du Code des assurances*

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont enregistrées, conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances et aux dispositions du Livre I – Titre II du règlement ANC n° 2015-11 (articles 121-1 et suivants), à leur prix d'acquisition, net des revenus courus de la date du dernier détachement à la date de l'achat. Les titres classés dans cette catégorie sont négociés sur un marché reconnu et/ou émis ou garantis par un état membre de l'OCDE. Ils sont remboursables à une date définie et bénéficient d'une garantie de remboursement au terme.

En application de l'article 122-1 du règlement ANC n° 2015-11, la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (surcote / décote) est rapportée au résultat, selon un calcul actuariel, sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, à partir du taux de rendement actuariel constaté lors de l'acquisition. La part amortie est enregistrée au bilan à l'actif (décote) ou au passif (surcote) dans les comptes de régularisation.

Leur valeur de réalisation correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale pour les titres non cotés.

Les obligations convertibles sont comptabilisées selon les dispositions comptables applicables aux titres relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances lorsqu'elles répondent aux conditions définies aux premiers alinéas de cet article. Elles sont comptabilisées, jusqu'à leur cession ou leur conversion, comme des obligations classiques, la différence entre leur valeur de remboursement et leur prix d'acquisition est donc étalée sur leur durée de vie et le compte de résultat n'est pas impacté par d'éventuelles moins-values latentes.

Le troisième alinéa de l'article R.343-9 du Code des assurances prévoit la possibilité de comptabiliser, conformément à l'article R.343-10 du Code des assurances, les obligations convertibles en actions qui présentent à l'achat un taux actuariel négatif. L'article 121-9 du règlement ANC n° 2015-11 précise que, lorsqu'elle est exercée, cette option s'applique à l'ensemble des obligations convertibles en actions à taux actuariel négatif.

Cardif Assurances Risques Divers n'a pas d'obligation convertible en actions qui présente à l'achat un taux actuariel négatif en portefeuille.

Conformément au décret 2013-717, les fonds de prêts à l'économie, soit les organismes de titrisation mentionnés au 2° quater de l'article R. 332-2 du Code des assurances et les fonds d'investissement professionnels spécialisés mentionnés au 7° quinquies de l'article R. 332-2, ne relèvent pas de l'article R.343-9.

#### *Valeurs amortissables visées à l'article R.343-10 du Code des assurances*

Les dispositions de l'article 122-1 du règlement ANC n° 2015-11 relatives à l'amortissement des surcotes / décotes s'appliquent également aux valeurs amortissables visées à l'article R.343-10 du Code des assurances. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est ainsi rapportée au résultat, selon un calcul actuariel, sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, à partir du taux de rendement actuariel constaté lors de l'acquisition. La part amortie est enregistrée au bilan à l'actif (décote) ou au passif (surcote) dans les comptes de régularisation.

Leur valeur de réalisation correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale pour les titres non cotés.

#### *Actions et autres titres à revenu variable de l'article R 343-10*

Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits à leur prix de revient. Leur valeur de réalisation en fin d'exercice est déterminée selon les dispositions du Livre I – Titre II du règlement ANC n° 2015-11 et correspond :

- pour les valeurs mobilières et titres de toute nature cotés, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
  - pour les titres de participation non cotés, à leur valeur d'utilité pour l'entreprise ;
  - pour les autres titres non cotés, à leur valeur vénale, déterminée par interrogation de brokers ou de contreparties, sans faire référence à un modèle interne à l'entreprise ;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) et les parts de fonds communs de placement (FCP), au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

#### *Instruments financiers à terme*

Cardif Assurances Risques Divers a recours aux produits dérivés afin de gérer plus efficacement les actifs financiers détenus. Ces produits sont utilisés dans une optique de couverture. Les opérations initiées à ce titre peuvent être réalisées via des instruments de gré à gré ou négociés sur un marché réglementé.

Conformément au règlement du CRC n° 2002-09 modifié du 12 décembre 2002, complété par l'avis du CNC n° 2004-04 du 25 mars 2004 :

- les flux sur un instrument financier à terme souscrit dans le cadre d'une stratégie d'investissement futur sont enregistrés en compte de régularisation puis incorporés au prix d'achat des placements,
- les flux perçus, réglés ou latents sur un instrument financier à terme souscrit dans le cadre d'une stratégie de rendement sont inscrits en compte de résultat de manière échelonnée sur la durée prévue de la stratégie en tenant compte du taux de rendement effectif de l'instrument financier à terme.

#### **Provisions pour dépréciation**

Les titres relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances sont dépréciés selon les dispositions des articles 123-1 à 123-5 du règlement ANC n° 2015-11.

Les titres relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances sont dépréciés selon les dispositions des articles 123-6 à 123-19 de ce règlement.

#### *Valeurs amortissables de l'article R.343-9*

Dans le cas des titres à revenu fixe et dont la valeur de remboursement est garantie, relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances, une provision pour dépréciation n'est constatée qu'en cas de risque de contrepartie avéré. Dans ce cas, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable du placement, et la valeur recouvrable estimée. La valeur comptable du placement est égale au prix d'acquisition pied de coupon, diminué ou augmenté respectivement des amortissements de surcotes ou des produits de décotes et augmenté des intérêts courus.

#### *Valeurs amortissables de l'article R.343-10*

Les valeurs amortissables visées à l'article R.343-10 du Code des assurances sont provisionnées selon les dispositions prévues par l'article 123-7 du règlement ANC n° 2015-11. Le règlement définit le principe général

d'une dépréciation différenciée selon l'horizon de détention, en distinguant le risque de crédit des autres risques liés aux évolutions du marché.

Lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les valeurs amortissables visées à l'article R.343-10 du Code des assurances jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit ; en l'absence de risque de crédit avéré, aucune moins-value latente liée à une hausse des taux sans risque n'est provisionnée dans les comptes de l'organisme.

Lorsque l'organisme d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir ces mêmes placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré.

#### *Actions et autres titres à revenu variable*

Lorsque la valeur de marché des valeurs mobilières cotées à revenu variable et des immeubles est inférieure à leur valeur nette comptable de plus de 20 % à la date de clôture et ceci depuis six mois consécutifs, lesdites valeurs font l'objet d'une revue afin de déterminer la nécessité ou non d'une provision pour dépréciation durable. L'article 123-10 du règlement ANC n° 2015-11 précise que le seuil de 20% s'applique lorsque les marchés sont stables, ce critère étant porté à 30% lorsque les marchés présentent une volatilité importante.

Pour l'arrêté des comptes du 31 décembre 2020, le seuil de 20% évoqué ci-dessus est maintenu.

La revue des actifs est réalisée en fonction de la valeur recouvrable des valeurs mobilières et immeubles concernés qui dépend de l'horizon de détention envisagé. La valeur recouvrable est déterminée par une approche prospective multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés pour apprécier les perspectives de rentabilité de chaque ligne de titres.

Une provision pour dépréciation durable est ainsi constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable. Par exception, les titres destinés à être cédés font, quant à eux, l'objet d'une provision calculée par référence au cours de bourse.

#### *Actifs d'exploitation*

Les aménagements des locaux d'exploitation et les matériels sont portés en actifs corporels d'exploitation à leur coût de revient ou à leur prix d'acquisition. La durée et le mode d'amortissement pratiqués sont adaptés à la nature des catégories d'actifs corporels :

- aménagements et installations : linéaire sur dix ans ;
- matériel informatique : dégressif sur trois ans ;
- matériel de bureau : linéaire sur cinq ans ;
- autres mobiliers et matériels : linéaire sur cinq ans.

#### *Provisions techniques*

##### **Provision pour primes non acquises**

La provision pour primes non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part calculée prorata temporis des primes émises et restant à émettre qui se rapporte à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime ou à défaut le terme du contrat.

**Provision pour sinistres à payer**

La provision pour sinistres à payer représente la valeur estimative des dépenses, en principal et en frais, nécessaires au règlement des sinistres. Elle est définie avec un niveau de prudence normé, fixé par le Comité de Suivi des Engagements (CSE) de BNP Paribas Cardif conformément au « risk appetite » de l'entreprise validé par le Risk Policy Committee du Groupe.

**Provision pour participation aux bénéfices et ristournes**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes enregistre au bilan le montant des participations qui reviennent aux bénéficiaires de contrats collectifs de dommages corporels.

**Provision pour égalisation**

Cette provision est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de dommages corporels, risques caractérisés par une fréquence faible et un coût unitaire élevé.

**Autres provisions techniques****Provision pour risques croissants**

La provision pour risques croissants concerne les risques de maladie ou d'invalidité. Elle est constituée pour des contrats à primes périodiques constantes et pour lesquels le risque croît avec l'âge des assurés.

**Provision mathématique des rentes**

La provision mathématique des rentes représente la valeur actuelle des engagements de l'entreprise concernant les rentes d'incapacité et d'invalidité et accessoires de rentes mis à sa charge, à l'égard de tiers victimes d'accidents.

**Provision pour risques en cours**

La provision pour risques en cours est destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.

De plus, elle vise à prendre en compte les pertes futures que peuvent générer les contrats dont le tarif n'est pas révisable pour la période au cours de laquelle la garantie est accordée.

**Provision pour risque d'exigibilité**

La provision pour risques d'exigibilité (PRE) des engagements techniques est une provision destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-value latente nette sur l'ensemble des actifs mentionnés à l'article R.343-10 du Code des assurances, calculée dans les conditions définies à l'article R.343-5.

Cette base de calcul exclut les titres amortissables classés en R.343-10 que l'entreprise a l'intention et la capacité de détenir jusqu'au terme.

Selon les dispositions de l'article R.343-5 du Code des assurances, une moins-value latente nette globale des placements mentionnés à l'article R.343-10 est constatée lorsque la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces mêmes placements évalués comme suit :

- pour les valeurs mobilières cotées et les titres cotés mentionnés au paragraphe a de l'article R.343-11, la valeur retenue est le cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date ;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement mentionnés au paragraphe c de l'article R.343-11, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- pour les autres actifs, leur valeur est évaluée selon les règles prévues à l'article R.343-11.

### Créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

### Comptes de régularisation

#### **Intérêts et loyers acquis non échus**

Ce poste correspond au montant des intérêts courus sur titres à la date du bilan mais non encore exigibles.

#### **Frais d'acquisition reportés non vie**

Les frais d'acquisition reportés (FAR) représentent la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charge de l'exercice.

Le montant reporté est calculé contrat par contrat ou sur la base de méthodes statistiques, dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes que la provision pour primes non acquises; il ne peut faire l'objet d'une augmentation ultérieure.

Les FAR sont amortis linéairement sur la durée restant à courir entre la date de l'inventaire et la fin de la période d'imputation des frais, à savoir la date à laquelle le souscripteur peut exercer son droit de résiliation ou de non-reconduction ou, lorsque les frais à reporter sont des commissions payables à chaque échéance de prime, au-delà de la prochaine échéance. La durée d'amortissement est limitée à cinq ans au maximum.

### **B.3.e Principes comptables et modes d'évaluation du compte de résultat**

#### Primes

Les primes correspondent aux primes émises nettes d'annulations et de renoncations, pour la part acquise à la période en application du principe de spécialisation des exercices.

Les primes émises, ayant fait l'objet d'annulations ou de renoncations, sont déduites de la rubrique « Primes ».

#### Sinistres

Les sinistres comprennent l'ensemble des sinistres survenus, à la fois les sinistres déclarés et les sinistres non déclarés, dénommés sinistres inconnus ou bien tardifs ou encore IBNR (Incurred But Not Reported), ainsi que les frais de règlement des sinistres.

### Opérations de réassurance

Les primes, sinistres et provisions sont enregistrés bruts de cession en réassurance.

Les opérations cédées sont déterminées pour chaque élément concerné et comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et en utilisant les mêmes règles de comptabilisation et d'évaluation que celles qui s'appliquent aux éléments bruts.

Pour les acceptations en réassurance, les éléments reçus des cédantes sont enregistrés en comptabilité sans décalage. Lorsque l'existence d'une perte sur les acceptations en réassurance est connue, celle-ci est provisionnée pour son montant prévisible.

Lorsque les transactions de contrats de réassurance, dite « finite » et de contrats de réassurance purement financière mentionnés aux articles 210-1 à 210-8 du règlement ANC n° 2015-11 ont une importance significative, une description des principes et méthodes comptables utilisés pour enregistrer ces opérations ainsi que les méthodes d'évaluation qui leur sont appliquées doivent être obligatoirement fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

L'analyse des traités de réassurance n'a pas conduit à identifier d'opérations concernées par cette réglementation.

### Produits et charges des placements

Les produits des placements comprennent les intérêts courus de l'exercice, ainsi que les dividendes acquis de l'exercice et les profits de cessions. Les charges des placements comprennent notamment les frais de fonctionnement internes engagés pour la réalisation des activités de gestion des actifs.

Les plus ou moins-values sur cessions de titres et valeurs mobilières sont déterminées selon la méthode premier entré - premier sorti (FIFO, First In First Out) et rapportées au compte de résultat de l'année de la cession.

Les produits des placements ainsi que les charges sont inscrits dans le compte non technique. A la date d'inventaire, la quote-part des produits et des charges correspondant à la rémunération financière des engagements envers les assurés est déduite du compte non technique et portée au compte technique non vie.

Ces quotes-parts de produits et de charges sont calculées sur la base du rapport entre, d'une part, les capitaux propres plus la somme des provisions techniques nettes de réassurance et, d'autre part, les capitaux propres à la date de clôture.

### Opérations en devises

Le traitement comptable des opérations en devises suit les dispositions du Livre II – Titre IV du règlement ANC n° 2015-11 (articles 240-1 et suivants).

Les opérations de change sont réparties selon deux catégories :

- les opérations portant sur des actifs ou passifs générant une position de change dite « structurelle » concernent principalement les titres de participation, les dotations aux succursales et la couverture du risque de change associé par des emprunts ou des ventes à terme en devises. Les différences de conversion sur les positions de change structurelles, évaluées par différence entre le cours de change de la devise concernée au jour de l'opération (cours historique) et le cours de clôture, sont constatées au bilan et hors bilan dans des comptes spécifiques,

- les opérations générant une position de change dite « opérationnelle » concernent les autres opérations en devises. Les différences de conversion sur les positions de change opérationnelles sont constatées en résultat de change au compte de résultat.

La dépréciation durable des titres de participation en devises est calculée en euros, par comparaison du coût historique en euros et de la valeur recouvrable en euros calculée à la date de clôture.

### Charges d'exploitation

Les frais de gestion sont enregistrés, au fur et à mesure des dépenses de fonctionnement, selon leur nature. Pour la présentation des comptes annuels, les frais par nature sont reclassés dans des comptes de charges ouverts selon leur destination.

Les destinations sont celles correspondant à la classification réglementaire :

- frais de règlement des sinistres ;
- frais d'acquisition ;
- frais d'administration ;
- frais de gestion des placements ;
- autres charges techniques.

Le reclassement des frais directement affectables à une seule destination s'effectue individuellement et sans application de clés forfaitaires, sur la base des informations fournies lors de l'engagement budgétaire de la dépense ou par la facture. Les commissions, quant à elles, sont pré affectées par produit et inscrites en frais d'acquisition et d'administration.

Lorsqu'une dépense a plusieurs destinations ou n'est pas directement affectable, elle est imputée aux différents comptes par destination, par application d'une clé de répartition justifiée à la clôture de l'exercice. Les clés retenues sont fondées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges concernées.

### Résultat non technique

Les produits et charges non techniques sont ceux non liés à l'activité d'assurance.

### Provision pour engagements sociaux

Outre les avantages à court terme (salaires, congés annuels, intéressement, participation, abondement) dont la charge est refacturée en France à Cardif Assurances Risques Divers par le GIE BNP Paribas Cardif, Cardif Assurances Risques Divers comptabilise les engagements relatifs aux avantages consentis au personnel (en France, sous forme de refacturation par le GIE précité). Ces engagements sont constitués par :

- les avantages à long terme qui comprennent principalement les congés rémunérés (compte épargne temps, congés d'ancienneté) et les primes liées à l'ancienneté (médailles du travail). La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat.
- les avantages postérieurs à l'emploi, constitués exclusivement des indemnités de fin de carrière : conformément à la recommandation de l'ANC, les indemnités de fin de carrière sont considérées comme des avantages à prestations définies, constituant un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent). La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (actif) net, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif net sont également comptabilisés directement en résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

### Participation des salariés

La participation des salariés est comptabilisée par le GIE BNP Paribas Cardif pour son montant global. Une quote-part de cette participation est donc comprise dans les prestations facturées par le GIE à Cardif Assurances Risques Divers.

### Intéressement des salariés

L'intéressement des salariés est comptabilisé par le GIE BNP Paribas Cardif pour son montant global. Une quote-part de cet intéressement est donc comprise dans les prestations facturées par le GIE à Cardif Assurances Risques Divers.

### Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

La loi de finances pour 2018 prévoyait des baisses du taux de l'IS successives, étalées de 2018 à 2022.

Pour l'exercice 2020, les taux d'IS sont légèrement inférieurs à ceux de l'année précédente et s'établissent ainsi : les premiers 500.000 euros de bénéfices sont imposés à 28% (sans changement par rapport à 2019), au-delà le taux s'élève à 31% (contre 33,1/3% en 2019).

A ceci s'ajoute la contribution sociale sur les bénéfices égale à 3,3% du montant de l'IS diminué d'un abattement de 763 000 euros.

Cardif Assurances Risques Divers est membre du groupe fiscal constitué par la société tête de groupe BNP Paribas S.A et a signé le 9 décembre 2019 une nouvelle convention applicable à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La charge d'impôt est supportée par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. En cas de déficit, Cardif Assurances Risques Divers recevra à titre définitif une somme égale à l'économie d'impôt procurée au groupe fiscal. En conséquence, Cardif Assurances Risques Divers sera privée du report de son déficit pour la détermination ultérieure de sa charge contributive.

## Impôts différés

Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont taxés et les charges sont déductibles fiscalement, Cardif Assurances Risques Divers comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable et prenant pour base l'intégralité des produits et des charges en différence temporaire entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

La diminution potentielle du taux d'impôt a une incidence sur l'évaluation des impôts différés, en fonction des taux en vigueur à la clôture et applicables aux différences temporaires lorsqu'elles se réaliseront (règlement CRC n° 9902, § 3150).

## B.3.f Principes comptables et modes d'évaluation des engagements reçus et donnés

### Instrument financiers à terme

Les montants correspondant à la valeur nominale des opérations d'achat ou de vente non dénouées de ces instruments sont mentionnés en engagements hors bilan.

Les opérations de change à terme (sous forme de swap de change ou de forward simple) concernent la couverture des investissements nets en devises de certaines filiales et succursales étrangères dont la devise de fonctionnement n'est pas l'euro et la couverture de certains placements en devises:

- Les engagements donnés correspondent aux devises à livrer dans la monnaie des investissements réalisés converti en euros ;
- Les engagements reçus correspondent aux devises à recevoir dans la monnaie de la dette de couverture convertie en euros.

Les contrats « future » en position vendeuse permettent une couverture contre le risque de baisse de l'indice action ou, dans le cas de « future de taux », une couverture contre le risque de baisse des taux.

### Autres engagements

#### Positions de change

Les comptes de position de change et de contrevaieur de positions de change des instruments financiers à terme sur devises sont enregistrés dans le hors bilan et convertis aux cours de change à la date d'inventaire.

#### Engagements des réassureurs

La part des réassureurs dans les provisions techniques peut être représentée par des valeurs devant appartenir à la liste des actifs réglementés selon l'article R.332-17 du Code des assurances, nanties par le réassureur dans le cadre des opérations de réassurance cédée. La valeur de ces titres figure alors en engagements hors bilan.

Elle peut également, sur autorisation de l'ACPR, être représentée par des cautions bancaires.

## B.4 Informations sur les postes du bilan

Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

### B.4.a Mouvements ayant affecté certains éléments de l'actif

#### Mouvements de certains éléments de l'actif

En milliers d'euros	Brut 31 décembre 2019	Mouvements de l'exercice	Brut 31 décembre 2020
<b>Actifs incorporels</b>	<b>23 278</b>	<b>2 892</b>	<b>26 170</b>
Placements immobiliers :			
- Terrains et constructions	-	-	-
- Part de sociétés immobilières	36	-	36
<b>Total des Placements immobiliers</b>	<b>36</b>	<b>-</b>	<b>36</b>
Titres sur entreprises liées ou avec lien de participation			
- Actions (titres de propriété)	8 327	214	8 541
- Obligations et titres de créances	9 861	- 3 932	5 929
- Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-
- Autres créances	7 648	58	7 706
<b>Total titres sur entreprises liées ou avec lien de participation</b>	<b>25 836</b>	<b>- 3 660</b>	<b>22 176</b>
<b>Créances pour espèces déposées chez les cédantes</b>	<b>19 445</b>	<b>- 19 302</b>	<b>143</b>
<b>Placements des contrats UC</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

#### Amortissements et provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

En milliers d'euros	Brut 31 décembre 2020	Amortissements	Provisions	Net 31 décembre 2020	Net 31 décembre 2019
<b>Actifs incorporels</b>	<b>26 170</b>	<b>- 17 849</b>	<b>- 850</b>	<b>7 471</b>	<b>6 632</b>
Placements immobiliers :					
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-
- Part de sociétés immobilières	36	-	-	36	36
<b>Total des Placements immobiliers</b>	<b>36</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>36</b>	<b>36</b>
Titres sur entreprises liées ou avec lien de participation					
- Actions (titres de propriété)	8 541	-	- 1 155	7 386	8 327
- Obligations et titres de créances	5 929	-	-	5 929	9 861
- Espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-	-
- Autres créances	7 706	-	-	7 706	7 648
<b>Total titres sur entreprises liées ou avec lien de participation</b>	<b>22 176</b>	<b>-</b>	<b>- 1 155</b>	<b>21 021</b>	<b>25 836</b>
<b>Créances pour espèces déposées chez les cédantes</b>	<b>143</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>143</b>	<b>19 445</b>
<b>Placements des contrats UC</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## B.4.b Informations relatives aux autres placements

En milliers d'euros	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Valeur Brute	Amort. & Provisions	Valeur Nette	Valeur Brute	Amort. & Provisions	Valeur Nette
Actions et autres titres à revenu variable	220 597	- 34	220 563	274 223	- 29	274 194
Obligations, TCN et autres titres à revenu fixe	1 032 022	-	1 032 022	987 792	-	987 792
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Dépôts auprès des établissements de crédit	1 520	-	1 520	4 624	-	4 624
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Total des autres placements</b>	<b>1 254 139</b>	<b>- 34</b>	<b>1 254 105</b>	<b>1 266 639</b>	<b>- 29</b>	<b>1 266 610</b>

## B.4.c Etat récapitulatif des placements

En milliers d'euros	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation
1. Placements immobiliers	36	36	34	36	36	30
2. Actions et autres titres à revenu variable (autres que les parts D'OPCVM)	51 386	50 188	60 787	44 077	44 048	51 969
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	64 858	64 858	82 575	64 453	64 453	79 358
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	112 893	112 893	117 861	174 020	174 020	177 229
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	1 037 955	1 029 261	1 100 075	997 654	1 001 822	1 056 126
6. Prêts hypothécaires	-	-	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés	-	-	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	143	143	143	19 445	19 445	19 445
9. Dépôts (autres que ceux visés en 8) et cautionnements en espèces et autres placements	9 274	9 274	9 274	11 045	11 045	12 254
<b>Sous total</b>	<b>1 276 545</b>	<b>1 266 653</b>	<b>1 370 749</b>	<b>1 310 730</b>	<b>1 314 869</b>	<b>1 396 411</b>
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte						
Placements immobiliers						
Titres à revenus variables autres que des parts d'OPCVM						
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe						
Autres OPCVM						
Obligations et autres titres à revenu fixe						
<b>Sous total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
11. Autres instruments financiers à terme	- 164	- 130	- 36	-	- 160	667
<b>Total Placements</b>	<b>1 276 381</b>	<b>1 266 523</b>	<b>1 370 713</b>	<b>1 310 730</b>	<b>1 314 709</b>	<b>1 397 078</b>

Au 31 décembre 2020, la valeur nette comptable des placements financiers non cotés de Cardif Assurances Risques Divers s'élève à 56 261 milliers d'euros.

## Placements selon leurs règles d'évaluation

En milliers d'euros	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation
Placements évalués selon l'article R 343-9						
Titres à revenu fixe	1 004 458	996 125	1 066 411	969 991	974 124	1 027 482
Placements évalués selon l'article R 343-10						
Placements autres que les titres à revenu fixe	269 238	267 679	301 782	336 236	336 081	363 885
<b>Total Placements</b>	<b>1 273 696</b>	<b>1 263 804</b>	<b>1 368 193</b>	<b>1 306 227</b>	<b>1 310 206</b>	<b>1 391 367</b>
Autres IFT	2 685	2 719	2 520	4 503	4 503	5 711
<b>Total Placements</b>	<b>1 276 381</b>	<b>1 266 523</b>	<b>1 370 713</b>	<b>1 310 730</b>	<b>1 314 709</b>	<b>1 397 078</b>

## Placements selon leur affectation

En milliers d'euros	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	1 242 693	1 230 055	1 330 936	1 254 984	1 259 718	1 333 137
Valeurs déposées chez les cédantes	143	143	143	19 445	19 445	19 445
Autres affectations ou sans affectation	33 545	36 325	39 634	36 300	35 545	44 496
<b>Total Placements</b>	<b>1 276 381</b>	<b>1 266 523</b>	<b>1 370 713</b>	<b>1 310 730</b>	<b>1 314 709</b>	<b>1 397 078</b>
Primes échues assurés débiteurs et créances assurés	-	-	-	-	-	-
Comptes courants et caisse	61 736	61 736	61 736	35 369	35 369	35 369
Comptes de régularisation liés aux IFT						
Intérêts et loyers courus	8 450	8 450	8 450	8 806	8 806	8 806
<b>Total Actifs affectables</b>	<b>70 186</b>	<b>70 186</b>	<b>70 186</b>	<b>44 175</b>	<b>44 175</b>	<b>44 175</b>

## Provisions relatives aux placements

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Provision pour dépréciation durable (figurant en diminution de la valeur brute des Placements)	1 189	29
Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques (figurant en Autres provisions techniques)	-	-
<b>Total</b>	<b>1 189</b>	<b>29</b>

Au 31 décembre 2020, l'évaluation des actifs visés à l'article R.343-10 du Code des assurances met en évidence une plus-value latente globale, justifiant l'absence de provision pour risque d'exigibilité.

## Soldes non encore amortis et non encore repris

Les soldes non encore amortis et non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres amortissables évalués conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 se détaillent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Soldes non encore amortis	10 969	10 565
Soldes non encore repris	3 520	10 026

## Instruments financiers à terme

**Caractéristiques générales des ventes à terme de Devises**

1 Nature de la stratégie	Investissement
2 Cohérence de la stratégie, objectifs, respect des engagement passif et gestion de ses capitaux	Couverture du risque de hausse des fixings
3 Placements ou groupe de placements concernés	Emprunts en devises pour doter les succursales ou les filiales
4 Lien placement et IFT	Valorisation corrélée et identique en cas de hausse des fixings
5 Période de dénouement prévue	Au terme ou à tout moment en fonction des anticipations de marché ou de contraintes ALM
6 Méthode retenue pour évaluer l'efficacité de la stratégie	Valorisation de l'IFT et des emprunts liés
7 Conditions de remplacement de l'IFT par un autre	Maturité de l'IFT
8 Méthode comptable retenue et mode de calcul du TRE	Distinction entre la valeur intrinsèque et la valeur temps, pas d'étalement au TRE

**Détail des contrats de ventes à terme de devises en cours au 31 décembre 2020***Engagements reçus en milliers d'euros*

Devise	Emission	Échéances	Montant en devises (en milliers)		Cours clôture EUR	Conversion en euros (en milliers)	
			< 3 mois (**)	> 3 mois		< 3 mois	> 3 mois
EUR	01/12/2020	01/12/2021	-	39	1,0000	-	39
EUR	24/11/2020	15/01/2021	4 201	-	1,0000	4 201	-
<b>EUR</b>			<b>4 201</b>	<b>39</b>		<b>4 201</b>	<b>39</b>
USD	01/12/2020	01/12/2021	-	6 207	1,2259	-	5 063
USD	03/06/2020	03/06/2021	-	2 435	1,2259	-	1 987
<b>USD</b>			<b>-</b>	<b>8 642</b>		<b>-</b>	<b>7 049</b>

\*\* à partir de la date d'émission

*Engagements donnés en milliers d'euros*

Devise	Emission	Échéances	Montant en devises (en milliers)		Cours clôture EUR	Conversion en euros (en milliers)	
			< 3 mois (**)	> 3 mois		< 3 mois	> 3 mois
TWD	01/12/2020	01/12/2021	-	177 452	34,3221	-	5 170
<b>TWD</b>			<b>-</b>	<b>177 452</b>		<b>-</b>	<b>5 170</b>
CHF	03/06/2020	03/06/2021	-	2 325	1,0862	-	2 140
<b>CHF</b>			<b>-</b>	<b>2 325</b>		<b>-</b>	<b>2 140</b>
USD	24/11/2020	15/01/2021	5 000	-	1,2259	4 079	-
<b>USD</b>			<b>5 000</b>	<b>-</b>		<b>4 079</b>	<b>-</b>

\*\* à partir de la date d'émission

**B.4.d Échéancier des créances et des dettes**

Les créances et dettes s'analysent ainsi selon leur durée résiduelle :

En milliers d'euros				2020
	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Primes restant à émettre	-	-	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	228 121	-	-	228 121
Créances nées d'opérations de réassurance	46 645	-	-	46 645
Personnel	48	-	-	48
État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	17 436	-	-	17 436
Débiteurs divers				
Comptes courants d'associés	1 674	-	-	1 674
Divers produits à recevoir	57	-	-	57
Autres	50 020	-	-	50 020
<b>Total des créances</b>	<b>344 002</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>344 002</b>

En milliers d'euros	2020			Total
	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	252 281	-	-	252 281
Dettes nées d'opérations de réassurance	71 324	-	-	71 324
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-	-
Autres emprunts, dépôts, cautionnements reçus	13 848	-	-	13 848
Personnel	3 371	-	-	3 371
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	30 457	-	-	30 457
Créanciers divers				
Comptes courants d'associés	22	-	-	22
Divers charges à payer	956	-	-	956
Autres	70 118	-	-	70 118
<b>Total des dettes</b>	<b>442 377</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>442 377</b>

Le poste « Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus » :

En milliers d'euros	Montant en devises d'origine	Contrevaieur en euros
Emprunts en USD pour le financement des succursales	8 654	7 498
Emprunts en JPY pour le financement des succursales	-	-
Emprunts en PLN pour le financement des succursales	28 585	6 350
Titres donnés en pension	-	-
Autres dépôts et cautionnements	-	-
<b>Total</b>		<b>13 848</b>

### Emprunts en devise

Dans le cadre de la gestion globale du risque de change, les investissements dans les succursales sont financés par la mise en place d'emprunts libellés dans les devises d'expression des filiales concernées.

Dans le cas où Cardif Assurances Risques Divers n'a pas accès au marché local des capitaux, la couverture de change est faite sous la forme d'un instrument complexe combinant emprunt en dollars et vente à terme contre dollars de la devise considérée.

### Titres donnés en pension

Malgré le transfert de propriété, les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan de Cardif Assurances Risques Divers (code monétaire et financier – article L211-32).

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire, et devant être restituée à l'issue de la pension, est également individualisée dans le poste "Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus".

Au 31 décembre 2020, Cardif Assurances Risques Divers n'a donné aucun titre en pension.

### B.4.e Participations et entreprises liées

Cardif Assurances Risques Divers détient 18% des actions de la société Cardif Services AEIE pour un montant de 2 milliers d'euros.

Cardif Assurances Risques Divers est, au 31 décembre 2020, associé indéfiniment responsable des sociétés suivantes :

Nom	Siège	Forme Juridique	N° Siren
GIE BNP Paribas Cardif	1, bd Haussmann 75009 PARIS	GIE	318 246 899
SCI Cardimmo	1, bd Haussmann 75009 PARIS	SCI	374 370 040

### B.4.f Opérations se rapportant à des entreprises liées et avec lesquelles existe un lien de participation

En milliers d'euros	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Entreprises liées	Lien de Participation	Entreprises liées	Lien de Participation
<b>PLACEMENTS</b>				
Actions et autres titres à revenu variable	7 315		8 251	
Obligations, TCN et autres titres à revenu fixe	6 000		9 938	
Titres subordonnés à durée indéterminée et TSR	-			
Dépôts auprès d'établissements de crédit	1 278		1 457	
Autres placements	-			
Créances espèces déposées chez les cédantes	-			
Créances rattachées à des participations	6 428		6 191	
<b>TOTAL PLACEMENTS</b>	<b>21 021</b>	<b>-</b>	<b>25 836</b>	<b>-</b>
Placements représentant les contrats en UC (y compris les placements immobiliers)	-	-	-	-
Placements immobiliers et autres placements	-	-	-	-
<b>CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
. créances sur les preneurs d'assurance	-			
. créances sur les intermédiaires d'assurance	19 170		35 302	
. autres créances	-		-	
Créances nées d'opérations de réassurance	-		-	
Débiteurs divers	2 261	3 244	2 003	3 244
Comptes de régularisation	256	956	221	560
<b>TOTAL CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>21 687</b>	<b>4 200</b>	<b>37 526</b>	<b>3 804</b>
<b>DETTES</b>				
Passifs subordonnés	251 145		252 501	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes sur les preneurs d'assurance				
Dettes sur les intermédiaires d'assurance	79 670		55 072	
Autres dettes	30 815		28 359	
Dettes nées d'opérations de réassurance	40 162		1 790	
Dettes envers les établissements de crédit	-		29 671	
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		13 848		8 153
Pensions livrées	-		-	
Créditeurs divers	1 615	10 083	210	9 513
Comptes de régularisation	- 1 186	3 300	- 374	3 915
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>402 221</b>	<b>27 231</b>	<b>367 229</b>	<b>21 581</b>

### B.4.g Capital social

Au 31 décembre 2020, le capital social se compose de 1 350 140 actions ordinaires d'une valeur nominale de 16 euros.

En milliers d'euros	Solde au 31 décembre 2019	Affectation du résultat (et dividendes versés)	Augmentation de capital	Résultat de l'exercice	Solde au 31 décembre 2020
Capital social	21 602				21 602
<b>Total Capital</b>	<b>21 602</b>				<b>21 602</b>
Prime d'émission	310 462				310 462
Prime de fusion	-				-
<b>Total Primes liées au capital social</b>	<b>310 462</b>				<b>310 462</b>
Réserve de capitalisation	-				-
Autres réserves	-				-
Fonds de garantie des assurés	-				-
<b>Total Réserves</b>	<b>-</b>				<b>-</b>
Report à nouveau	4	- 3			1
Résultat de l'exercice	27 513	- 27 513		- 18 607	- 18 607
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>359 581</b>	<b>- 27 516</b>	-	<b>- 18 607</b>	<b>313 459</b>
Dividendes distribués		27 516			

### B.4.h Passifs subordonnés

#### Caractéristiques des émissions de titres subordonnés responsables (TSR)

Nature	Date	Nominal (en K€)	Nombre de titres	Total (en K€)	Intérêt annuel	Paiement	Échéance	Souscrit par
Titres	03/07/2018	1	24 000	24 000	Taux fixe	Trimestriel	03/07/2028	BNP Paribas Cardif SA
Titres	28/06/2016	100	2 000	200 000	Taux variable	Trimestriel	28/06/2026	BNP Paribas SA
<b>TOTAL TSR</b>				<b>224 000</b>				

Les intérêts courus comptabilisés au titre de l'exercice 2020 pour les TSR s'élèvent à 90 milliers d'euros.

#### Caractéristiques des émissions de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)

Nature	Date	Nominal (en K€)	Nombre de titres	Total (en K€)	Intérêt annuel	Paiement	Souscrit par
Titres	11/01/2000	1	7 000	7 000	Taux variable	Trimestriel	BNP Paribas Cardif SA
Titres	22/12/2000	1	20 000	20 000	Taux variable	Trimestriel	BNP Paribas Cardif SA
<b>TOTAL TSDI</b>				<b>27 000</b>			

Les intérêts courus comptabilisés au titre de l'exercice 2020 pour les TSDI s'élèvent à 55 milliers d'euros.

Ces titres ne seront remboursables qu'en cas de liquidation de la société à un prix égal au pair. Leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement complet de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à la société et des titres participatifs émis par celle-ci.

## B.5 Autres informations sur le bilan

### B.5.a Clause de réserve de propriété

Les actifs ne font l'objet d'aucune clause de réserve de propriété.

### B.5.b Comptes de régularisation

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31 décembre 2020</b>	<b>31 décembre 2019</b>
Intérêts et loyers acquis et non échus	8 450	8 806
Frais d'acquisition reportés	271 488	304 881
Autres comptes de régularisation – actif	35 806	31 097
Primes versées sur IFT	314	9
Impôt différé actif	28 178	25 474
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	4 501	4 167
Autres	2 813	1 447
<b>TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF</b>	<b>315 744</b>	<b>344 784</b>

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31 décembre 2020</b>	<b>31 décembre 2019</b>
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	13 203	12 057
Report de commissions reçues des réassureurs	31 064	36 395
Comptes de régularisation liés aux IFT	445	169
Autres	41 248	3 241
<b>TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF</b>	<b>85 960</b>	<b>51 861</b>

### B.5.c Produits à recevoir et charges à payer

Les produits à recevoir sont rattachés aux postes de créances suivants:

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Créances nées d'opérations d'assurance directe	17 436	9 783
Créances nées d'opérations de réassurance	479	568
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	1 604	1 411
Débiteurs divers	57	-
<b>TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>19 576</b>	<b>11 762</b>

Les charges à payer sont rattachées aux postes de dettes suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	92 964	56 304
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	103
Personnel	1 555	1 427
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	19 355	808
Créanciers divers	956	1 095
<b>TOTAL DES CHARGES A PAYER</b>	<b>114 830</b>	<b>59 738</b>

### B.5.d Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'analysent ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Provisions réglementées</b>	-	-
Provisions pour investissements	-	-
<b>Provisions pour risques</b>	<b>57 104</b>	<b>6 482</b>
Provisions pour litiges	435	479
Autres	56 669	6 003
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>	<b>2 992</b>	<b>2 671</b>
Provisions pour retraite	1 192	934
Provisions pour avantages sociaux	1 800	1 737
<b>Provisions pour impôts</b>	<b>2 537</b>	<b>1 491</b>
Provisions pour impôts	2 537	1 491
Autres	-	-
<b>TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>62 633</b>	<b>10 644</b>

**B.5.e Opérations en devises étrangères**

Le montant global de la contre-valeur en euros des opérations en devises étrangères est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31 décembre 2020</b>
Actifs incorporels	286
Placements	112 310
Part des réassureurs dans les provisions techniques	9 852
Créances	9 815
Autres actifs	19 993
Comptes de régularisation – Actif	51 899
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>204 156</b>
Capitaux propres	28 273
Passifs subordonnés	-
Provisions techniques brutes	95 664
Provisions pour risques et charges	23
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	-
Autres dettes	34 655
Compte de régularisation – Passif	45 542
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>204 156</b>

Détail par devise au 31 décembre 2020

<i>Par devise en milliers d'euros</i>	<b>Total Bilan</b>
Peso Argentin	28
Lev Bulgare	20 544
Real Brésilien	9
Franc Suisse	15 154
Peso Chilien	26
Yuan Renminbi	319
Peso colombien	3 722
Couronne danoise	177
Livre Sterling	209
Peso mexicain	1 089
Couronne Norvégienne	1
Nouveau Sol	96
Nouveau Zloty (Pologne)	101 347
Leu nouveau (Roumanie)	20 546
Couronne suédoise	104
Dollar De Taiwan	15 760
Dollar Usa	25 027
<b>TOTAL</b>	<b>204 156</b>

**B.5.f Engagements reçus**

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Reçus des entreprises liées</b>	<b>5 990</b>	<b>-</b>
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-	-
Garanties de rendement portant sur des OPCVM commercialisés	-	-
Autres engagements contractuels sur produits d'assurance reçus	-	-
Autres engagements reçus	888	-
Instrument financiers à terme : Stratégie Investissement / Désinvestissement	5 102	-
<b>Reçus d'autres entreprises</b>	<b>6 187</b>	<b>5 510</b>
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-	-
Opérations immobilières	-	-
Autres engagements reçus	-	-
Instrument financiers à terme : Stratégie Investissement	6 187	5 510
<b>TOTAL</b>	<b>12 178</b>	<b>5 510</b>

**B.5.g Engagements donnés**

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Donnés aux entreprises liées</b>	<b>5 170</b>	<b>-</b>
Avals, cautions	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-	-
Promesse d'achats de valeur mobilière	-	-
Opérations immobilières	-	-
Autres engagements donnés	-	-
IFT Stratégie Investissement / Désinvestissement	5 170	-
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	-	-
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	-	-
<b>Donnés aux autres entreprises</b>	<b>96 771</b>	<b>42 005</b>
Avals, cautions	436	-
Autres engagements donnés	-	-
Valeurs données en nantissement auprès des réassureurs	77 611	28 432
Contractuels	-	-
IFT Stratégie Investissement / Désinvestissement	6 219	5 571
Instrument financiers à terme : stratégie de rendement	-	-
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	-	-
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	12 505	8 002
<b>TOTAL</b>	<b>101 941</b>	<b>42 005</b>

**B.5.h Provisions pour sinistres à payer**

Boni de liquidation (opérations non-vie, hors acceptations)

Les boni de liquidation de l'exercice s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31 décembre 2020</b>
Montant des provisions pour sinistres inscrites au bilan d'ouverture relatives aux sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs et restant à régler	172 971
<b>A déduire</b>	
Montant total des prestations payées au cours de l'exercice au titre de sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs	104 968
Provisions pour sinistres inscrites au bilan de clôture au titre de ces mêmes exercices	84 899
<b>BONIS (OU MALIS)</b>	<b>- 16 895</b>

Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler (opérations non vie, hors acceptations)

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Inventaire 2018</b>					
Règlements	208 443	177 604	85 342		
Provisions	18 320	36 593	91 169		
<b>Total des sinistres (S)</b>	<b>226 764</b>	<b>214 197</b>	<b>176 511</b>		
Primes acquises (P)	860 112	875 381	855 745		
Pourcentage (S/P)	26,4%	24,5%	20,6%		
<b>Inventaire 2019</b>					
Règlements	216 106	197 599	149 769	79 018	
Provisions	10 487	16 787	33 851	99 293	
<b>Total des sinistres (S)</b>	<b>226 594</b>	<b>214 386</b>	<b>183 620</b>	<b>178 311</b>	
Primes acquises (P)	845 103	870 463	839 658	811 635	
Pourcentage (S/P)	26,8%	24,6%	21,9%	22,0%	
<b>Inventaire 2020</b>					
Règlements	222 071	208 048	170 160	141 665	89 332
Provisions	8 631	12 727	18 816	33 614	93 650
<b>Total des sinistres (S)</b>	<b>230 702</b>	<b>220 775</b>	<b>188 976</b>	<b>175 279</b>	<b>182 982</b>
Primes acquises (P)	845 103	870 463	875 873	815 967	892 294
Pourcentage (S/P)	27,3%	25,4%	21,6%	21,5%	20,5%

## B.6 Informations sur le compte de résultat

### B.6.a Ventilation des produits et des charges des placements

En milliers d'euros	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées ou ayant un lien de participation	Revenus financiers et frais financiers concernant les autres entreprises	Total 31 décembre 2020
Revenus des participations	700	5	705
Revenus des placements Immobiliers	-	-	-
Revenus des autres placements	-	24 353	24 353
Autres revenus financiers	-	-	-
<b>Total des revenus financiers</b>	<b>700</b>	<b>24 358</b>	<b>25 058</b>
<b>Total des frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)</b>	<b>- 7 425</b>	<b>- 7 634</b>	<b>- 15 059</b>
<b>Total des autres produits de placements</b>	<b>1 672</b>	<b>18 719</b>	<b>20 391</b>
<b>Total des autres charges de placements</b>	<b>- 2 075</b>	<b>- 12 387</b>	<b>- 14 462</b>

Le total des autres produits et autres charges des placements inclut principalement les plus ou moins-values de cession et les dotations aux amortissements et provisions.

### B.6.b Compte de résultat technique par catégorie

En milliers d'euros	Contrats de réassurance				Automobile	Dommages aux Biens des Particuliers	Responsabilité civile	Protection incendie	Assistance	Pénalités	Credit	Acceptations	Total
	Contrats Individuels Santé	Contrats Individuels Autres	Contrats Collectifs Santé	Contrats Collectifs Autres									
Primes acquises	18 725	41 960	9 622	100 678	129 259	158 742	4 752	- 315	914	328 471	221	193 649	966 678
Primes	18 706	41 807	11 480	79 715	125 104	153 695	1 302	- 315	765	308 492	221	193 323	936 295
Charges des provisions pour primes non acquises	- 19	- 153	1 858	- 20 963	- 4 156	- 5 047	- 3 450	-	- 148	- 19 979	-	- 1 674	- 50 382
Charges des prestations	3 983	4 312	2 054	29 291	18 505	49 300	29	131	227	84 277	- 45	99 047	291 111
Prestations et frais payés	2 999	4 548	2 330	33 062	20 676	54 377	27	154	239	73 390	- 44	63 460	255 219
Charges des provisions des prestations et divers	984	- 236	- 276	- 3 771	- 2 171	- 5 078	2	- 23	- 12	10 887	- 1	35 587	35 892
<b>Solde de souscription</b>	<b>14 742</b>	<b>37 647</b>	<b>7 568</b>	<b>71 386</b>	<b>110 755</b>	<b>109 442</b>	<b>4 723</b>	<b>- 446</b>	<b>687</b>	<b>244 194</b>	<b>266</b>	<b>94 602</b>	<b>695 567</b>
Frais d'acquisition	7 077	27 468	4 764	56 634	84 215	84 359	2 743	- 469	268	200 963	205	14 468	484 396
Autres charges de gestion nettes	1 312	4 229	390	14 429	15 503	14 657	606	64	143	98 275	26	73 811	212 855
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>8 389</b>	<b>31 707</b>	<b>5 155</b>	<b>73 063</b>	<b>99 718</b>	<b>98 416</b>	<b>3 349</b>	<b>- 405</b>	<b>411</b>	<b>288 938</b>	<b>231</b>	<b>88 280</b>	<b>697 252</b>
Produit net des placements	91	304	163	2 125	1 519	588	59	-	7	3 411	2	2 772	11 041
Participation aux résultats	-	9	- 15	601	116	75	- 2	-	-	422	-	-	1 206
<b>Solde financier</b>	<b>91</b>	<b>295</b>	<b>178</b>	<b>1 524</b>	<b>1 403</b>	<b>513</b>	<b>61</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>2 989</b>	<b>2</b>	<b>2 772</b>	<b>9 835</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	1 866	483	2 257	4 163	20 587	2 312	146	-	470	47 893	17	5 365	85 559
Part des réassureurs dans les prestations payées	195	49	1 134	2 141	4 835	386	-	-	228	10 450	1	710	20 109
Part des réassureurs dans les charges de provisions techniques	658	8	- 79	- 496	486	254	- 42	-	- 25	1 216	- 4	- 1 196	781
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	192	23	-	-	-	-	93	-	-	308
Commissions reçues des réassureurs	699	244	518	2 418	13 983	451	45	-	6	23 050	-	4 046	45 459
<b>Solde de réassurance</b>	<b>- 313</b>	<b>- 182</b>	<b>- 684</b>	<b>92</b>	<b>- 1 260</b>	<b>- 1 241</b>	<b>- 143</b>	<b>-</b>	<b>- 261</b>	<b>- 13 083</b>	<b>- 20</b>	<b>- 1 805</b>	<b>- 18 902</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE</b>	<b>6 131</b>	<b>6 054</b>	<b>1 908</b>	<b>- 61</b>	<b>11 179</b>	<b>10 298</b>	<b>1 292</b>	<b>- 41</b>	<b>21</b>	<b>- 54 839</b>	<b>17</b>	<b>7 289</b>	<b>- 10 752</b>
Provisions pour primes non acquises à la clôture	1 247	2 739	4 206	81 179	200 175	23 994	4 941	-	376	329 025	-	49 845	697 725
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	1 265	2 892	2 348	102 141	204 330	29 040	8 391	-	524	349 004	-	48 170	748 107
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	3 294	9 104	1 499	63 527	8 317	14 222	24	5	101	75 919	58	82 635	258 705
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	2 306	9 383	1 791	66 825	8 503	15 839	24	28	102	68 812	59	46 868	220 540
Autres provisions techniques à la clôture	2	270	-	5 346	30	1 090	-	-	-	7 329	-	357	14 424
Autres provisions techniques à l'ouverture	6	219	-	5 218	1 899	4 475	-	-	10	3 127	-	537	15 491

## B.6.c Autres informations sur le compte de résultat

### Moyens généraux

Cardif Assurances Risques Divers n'emploie pas de salariés hormis ceux des succursales étrangères. En France, l'employeur du personnel est le GIE (Groupement d'Intérêt Economique) BNP Paribas Cardif.

Le GIE BNP Paribas Cardif a pour objet la mutualisation des moyens généraux du métier assurance du Groupe BNP Paribas. Le GIE réalise des prestations de services au profit de ses membres et clients, essentiellement en matière de conseils, d'études et de recherches, de conception de logiciels métier et de mise à disposition de personnel et de matériels dans le domaine de la gestion de contrats d'assurance.

En milliers d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Salaires	24 839	23 715
Pension de retraite	355	376
Charges sociales	4 590	4 719
Autres	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>29 784</b>	<b>28 810</b>

### Commissions afférentes à l'assurance directe

Le montant des commissions afférentes à l'assurance directe comptabilisé respectivement pendant les exercices 2020 et 2019 s'élève à 433 403 milliers d'euros et 458 196 milliers d'euros. Il comprend, en 2020, 146 661 milliers d'euros au titre des commissions d'apporteurs d'affaires versées aux réseaux de distribution du Groupe BNP Paribas.

### Ventilation des primes relatives aux affaires directes

Les primes brutes émises relatives aux affaires directes (hors acceptations) se ventilent ainsi :

En milliers d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Non vie</b>		
<b>Primes d'assurance directe en France</b>	<b>318 630</b>	<b>290 608</b>
<b>Primes d'assurance directe dans l'UE (hors France)</b>	<b>422 216</b>	<b>485 090</b>
<i>Allemagne</i>	107 080	95 046
<i>Autriche</i>	15 127	29 447
<i>Belgique</i>	6 097	6 392
<i>Bulgarie</i>	17 189	16 201
<i>Espagne</i>	79 480	102 365
<i>Italie</i>	121 012	152 113
<i>Luxembourg</i>	-	422
<i>Pologne</i>	46 600	51 135
<i>Portugal</i>	19 831	20 471
<i>Roumanie</i>	9 800	11 499
<b>Primes d'assurance directe hors UE</b>	<b>2 026</b>	<b>2 031</b>
<i>Japon</i>	-	-
<i>Taiwan</i>	2 008	2 049
<i>Suisse</i>	18	- 18
<b>Total général</b>	<b>742 873</b>	<b>777 729</b>

**B.6.d Différence entre la charge fiscale payée et la charge fiscale imputée**

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Charge fiscale déjà payée ou à payer au titre de l'exercice et des exercices antérieurs (impôt courant)	14 551	10 657
Impôts différés	- 1 691	- 900
<b>Charge fiscale imputée à l'exercice et aux exercices antérieurs</b>	<b>12 860</b>	<b>9 757</b>

**B.6.e Ventilation de l'impôt sur les bénéfices**

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Impôt sur les bénéfices afférent aux opérations ordinaires	12 818	9 753
Impôt sur les bénéfices afférent aux opérations exceptionnelles	42	4
<b>Impôt courant</b>	<b>12 860</b>	<b>9 757</b>

**B.6.f Ventilation des opérations exceptionnelles**

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Produits de cession des éléments d'actif	28	-
Reprise de provision pour investissement	-	-
Autres	162	17
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>190</b>	<b>17</b>
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	-	-
Dotation de l'exercice à la provision pour investissement	-	-
Autres	619	4
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>619</b>	<b>4</b>

**B.6.g Détail du résultat non technique**

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Autres produits non techniques	1 030	1 676
Étalement de la PRE	-	-
Produits non techniques - Récupérations	-	-
Jetons de présence	-	-
Honoraires et commissions	-	-
<b>Total autres produits non techniques</b>	<b>1 030</b>	<b>1 676</b>
Autres commissions versées non techniques	414	-
Autres charges non techniques	69	48
<b>Total autres charges non techniques</b>	<b>483</b>	<b>48</b>

## B.7 Autres informations

### B.7.a Comptes consolidés

Les comptes annuels de Cardif Assurances Risques Divers sont intégrés globalement dans les comptes de BNP Paribas dont le siège est situé au 16, boulevard des Italiens 75009 Paris et dans ceux de BNP Paribas Cardif dont le siège est situé 1, boulevard Haussmann 75009 Paris.

### B.7.b Autres informations

#### Effectifs moyens

Les moyens généraux de la société, notamment le personnel en France, sont gérés par le GIE BNP Paribas Cardif.

L'effectif moyen du personnel salarié de Cardif Assurances Risques Divers en activité au cours de l'année 2020 est celui des succursales qui s'élève à 411 personnes (354 au cours de l'année 2019).

#### Rémunération des organes d'administration et de Direction

Cardif Assurances Risques Divers n'a versé aucune rémunération en dehors des jetons de présence votés par l'Assemblée générale, n'a accordé aucune avance ou crédit à des membres des organes d'administration et de direction et n'a pas d'engagement envers ces mêmes membres.